

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070702-04_37_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4^e/37-07
Séance du 29 JUILLET 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Attribution de subventions à 13 associations pour le financement d'actions collectives dans le cadre du développement social partenarial.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I -1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☛ attribue 15 subventions pour le financement d'actions collectives dans le cadre du développement social local d'un montant total de 27 754 € au total aux associations citées dans les tableaux annexés au rapport.
- ☛ Cette somme sera prélevée sur les Actions Partenariales H01 à la Fonction 51 Nature 6574 Programme G031 du Budget Départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions